

Nous sommes satisfaits de l'épilogue de cette étape dans le dossier Prévoyance, c'est-à-dire complémentaire santé et garantie maintien de salaire.

Nous pourrions nous arrêter là, mais nous souhaitons évoquer quelques incompréhension et remarques :

- Un cycle de réunions de travail s'est déroulée sans aucune annonce de la part de la DRH sur ces sujets et voilà qu'à l'occasion de la rencontre Maire-Président / organisations syndicales, Mme la Maire annonce, en laissant penser que nous étions déjà au courant, des montants de revalorisation. Une certaine gêne a même été ressentie de sa part face aux réactions de surprise des organisations syndicale.
- Lors de la réunion suivante, qui nous semblait être un préalable à une négociation, nous sommes quasiment mis au pied du mur d'accepter la proposition des 3 + 3 €. Je ne reviendrais pas sur la leçon de syndicalisme sauf pour souligner que nous étions en train de faire ce qui nous était suggéré, c'est-à-dire : prendre ce qui était proposé et négocier après – nous avons pris les 6 € et négocions pour une répartition différente.
- Dans le présent rapport, vous écrivez : "L'administration a proposé de revaloriser chacune des deux prestations santé et prévoyance, et les organisations syndicales représentantes du personnel ont demandé à l'unanimité, à ce que l'enveloppe financière soit portée uniquement sur la prévoyance pour qu'elle soit plus significativement revalorisée." Nous avons demandé à ce que l'enveloppe financière soit portée sur la prévoyance pas seulement afin qu'elle soit plus significativement revalorisée mais aussi :
  - o Pour laisser du temps à la poursuite des travaux de simplifications administratives sur la partie complémentaire santé avec, par exemple, aujourd'hui des bases de travail sur le passage du QF vers un autre critère d'attribution autour du salaire de l'agent, voir la mise en place d'un forfait comme pour la garantie maintien de salaire,
  - o Pour laisser du temps à la poursuite de la réflexion autour des contrats groupe en terme de complémentaire santé qui permettrait au plus grand nombre d'avoir une couverture adaptée à ces besoins tout en bénéficiant d'une participation à la hauteur de la volonté affichée,

- Pour voir venir une possible réforme de fond sur cette participation pour laquelle des réunions se déroulent au niveau national pour établir un montant minimum de participation ainsi qu'un versement pour les agents couverts par un contrat non labellisé (ce qui, à notre avis exploserait votre simulation financière),
- Pour nous rapprocher de la moyenne nationale de participation qui est annoncée à 11,40 € dans un rapport de la MNT,
- Pour permettre, à travers une participation significative, d'augmenter le nombre d'agents couverts par la garantie maintien de salaire,
- Permettre à ceux qui en possèdent une de prendre de possibles options du type rente sur invalidité, capital décès, etc....

Pour conclure, nous attendons avec impatience la prochaine date d'échange sur ce dossier, les modalités de revoyure de la participation sur la garantie maintien de salaire, et de réelles données sur les montants financiers en jeu sur la prévoyance dans son ensemble, les volumes financiers annuels liés aux jours de carence mais également des jours de grève par rapport aux montants initialement promis.

-